

## **Dispositif pour l'accueil et l'hébergement des migrants à Paris et en Île-de-France : point de situation au 24 juillet 2015**

En réponse aux enjeux que représente l'afflux de migrants en France, le plan présenté en conseil des ministres le 17 juin dernier vise à la fois à mieux accueillir et mettre à l'abri les migrants, et fluidifier les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile : le dispositif mis en place en Île-de-France s'inscrit dans ce plan gouvernemental.

4 opérations d'évacuation de campements à Paris ont conduit à 1020 propositions d'hébergement :

- 2 juin : prise en compte de 477 migrants du campement du Boulevard de La Chapelle
- 11 juin : prise en compte de 114 migrants de la caserne de Château Landon
- 19 juin : prise en compte de 226 migrants du Jardin d'Eole
- 9 juillet : prise en compte de 203 migrants de l'esplanade de la Halle Pajol

Au total, ce sont donc 1 020 personnes à qui ont été faites des propositions d'hébergement, dans l'un des 21 centres d'hébergement mobilisés à cet effet, et répartis dans toute l'Île-de-France.

### **Un dispositif coordonné**

Chacune des opérations d'évacuation des campements fait l'objet d'une préparation minutieuse, puis d'une mise en œuvre conjointe mobilisant les compétences et les moyens des différents acteurs, que sont :

- La préfecture de région, préfecture de Paris et ses services (notamment la DRIHL, pour l'hébergement)
- La préfecture de police ;
- La Ville de Paris ;
- L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ;
- L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ;
- Les associations gestionnaires des centres d'hébergement.

### **Un mode opératoire respectueux de la dignité humaine, basé sur le volontariat**

Le choix est fait de privilégier le dialogue avec les migrants, et non l'emploi de la force publique : pour chaque opération, une médiation est menée sur place pour expliquer les motivations de l'intervention, et proposer un hébergement. Le concours des forces de l'ordre est limité, autant que possible, à la sécurisation des abords des sites à évacuer.

### **Une offre d'hébergement adaptée à la situation de chacun**

Chaque migrant évacué se voit proposer une mise à l'abri d'un mois minimum, le temps nécessaire à son évaluation par des équipes spécialisées en vue de son orientation, notamment vers les structures d'accueil adaptées pour les demandeurs d'asile (CADA), pour ceux qui en font la demande.

Pour cet hébergement des migrants en Île-de-France, il a été décidé de renoncer aux hôtels (qui ne fournissent pas de repas ni d'accompagnement, et qui obligent à des changements fréquents en fonction de leur taux d'occupation), pour privilégier un hébergement dans des centres gérés par des associations, et assurant des prestations de qualité (repas, douches et sanitaires, assistance médicale si nécessaire).

## **Un accompagnement et un suivi individualisés**

Dans les 48 heures suivant leur arrivée dans le centre, les migrants hébergés bénéficient d'un entretien individualisé avec un agent de l'OFII, au cours duquel la procédure d'asile leur est expliquée.

Afin d'effectuer un suivi individualisé, la préfecture de région a missionné le GIP « Habitat et Interventions Sociales » qui effectue une visite régulière dans tous les centres franciliens, rencontre les migrants, fait le lien avec les différents opérateurs, et tient à jour un tableau de bord faisant apparaître la situation administrative et nominative de chacun des migrants hébergés : il s'agit à la fois d'accélérer les procédures, et de permettre un pilotage régional, par une meilleure connaissance de la situation des personnes hébergées.

## **Une fluidité du dispositif qui se met progressivement en place**

Sur les 1 020 migrants qui se sont vus proposer un hébergement depuis le 2 juin :

- 623 migrants sont toujours hébergés et font l'objet d'un accompagnement individualisé,
- 49 personnes vulnérables ont été prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance ;
- 164 migrants dont la procédure d'asile était la plus aboutie, ont pu être orientés et hébergés vers des structures d'accueil dédiées à l'hébergement pérenne des demandeurs d'asile (CADA) ;
- et 184 départs volontaires ont été recensés dans les centres : il s'agit la plupart du temps de migrants en transit, cherchant à rejoindre d'autres pays que la France.

Les sorties d'hébergement représentent donc à ce jour un tiers environ des migrants hébergés depuis le 2 juin.